



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **mercredi 4 octobre 2017** à compter de **19h05**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Claude Richer, conseiller
Monsieur Pierre Charbonneau, conseiller
Monsieur François Turcot, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont absents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Rosaire Payant, conseiller

Sont également présentes :

Madame Diane Soucy, greffière
Madame Nancy Corriveau, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES FINANCES

- 2.1 Approbation des comptes à payer - Ratification des chèques - Septembre 2017 - Activités financières
- 2.2 Autorisation de paiement - Appel d'offres no AO-01-2017 - Construction Lavallée Inc. – Fourniture et mise en place d'une aire de jeux d'eau – Secteur les Jardins Saint-Rémi – Décomptes progressifs nos 6 (extras) et 7 (retenue provisoire) - Ratification du décompte no 4 (retenue pour item 5.5) et autorisation de libération pour l'item 2.1

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du Conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes*.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

17-10-0439

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES FINANCES

17-10-0440

2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER - RATIFICATION DES CHÈQUES - SEPTEMBRE 2017 - ACTIVITÉS FINANCIÈRES

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau

ET: résolu unanimement

d'approuver la liste et d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2017 au montant de 298 739.95 \$ incluant les paiements effectués par Accès D au cours de ce mois;

de ratifier la liste des chèques et des paies émis en septembre 2017 totalisant 900 427.32 \$.

Je, soussignée, Hélène Chèvrefils, trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA
Trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-0441

2.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES NO AO-01-2017 - CONSTRUCTION LAVALLÉE INC. – FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU – SECTEUR LES JARDINS SAINT-RÉMI – DÉCOMPTES PROGRESSIFS NOS 6 (EXTRAS) ET 7 (RETENUE PROVISOIRE) - RATIFICATION DU DÉCOMPTÉ NO 4 (RETENUE POUR ITEM 5.5) ET AUTORISATION DE LIBÉRATION POUR L'ITEM 2.1

ATTENDU qu'un contrat pour la fourniture et la mise en place d'une aire de jeux (Secteur Les Jardins Saint-Rémi) a été adjugé à la compagnie Construction Lavallée Inc.

au montant de 285 563.41 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres no AO-01-2017 (résolution no 17-02-0078);

ATTENDU l'autorisation de paiement du décompte progressif no 1 au montant de 56 550.45 \$, taxes incluses (résolution no 17-06-0269);

ATTENDU l'autorisation de paiement d'une partie du décompte progressif no 2 (excluant les items 2.1 et 5.5), ainsi que du décompte progressif no 3 en totalité, au montant de 109 425.50 \$, taxes en sus (résolution no 17-08-0348);

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier le paiement de la retenue concernant l'item 5.5 Fourniture et mise en place d'une zone de jeu d'eau pour enfant en sable au montant de 12 350 \$, taxes en sus (décompte progressif no 4) vu que l'item était prévu à un addenda de l'appel d'offres;

ATTENDU que l'article 3.1, Paiement des comptes, du règlement numéro V 653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2017, autorise le paiement des décomptes progressifs excluant la libération des retenues; et qu'en conséquence le décompte progressif numéro 5 au montant de 9 856.23 \$, taxes incluses, sera payé;

ATTENDU le rapport de visite en date du 22 septembre 2017 de monsieur Pierre Girard, ingénieur de la firme Girard-Hébert, particulièrement en référence à l'item 2.1 Fourniture et mise en place de la dalle de jeux d'eau au montant de 44 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU le décompte progressif no 6 au montant de 5 242.86 \$, taxes incluses, représentant la facture 3917 datée du 21 septembre 2017, pour des travaux supplémentaires de fourniture et mise en place de terre à gazon et gazon en plaque, ainsi que la construction d'un sentier en asphalte entre la piste cyclable et la halte à vélo;

ATTENDU le décompte progressif no 7 au montant de 14 278.18 \$, taxes incluses, représentant la facture 3915 datée du 21 septembre 2017, pour la libération de la retenue contractuelle de 5 % suite à l'acceptation provisoire des travaux;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Girard, ingénieur de la firme Girard-Hébert, et de monsieur Frédéric Isabal, directeur des opérations;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux, et dans le surplus accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Richer

ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement des montants suivants à la compagnie Construction Lavallée Inc. pour la fourniture et la mise en place d'une aire de jeux d'eau (Secteur Les Jardins Saint-Rémi) (appel d'offres no AO-01-2017), conditionnellement à la réception des quittances suite aux dénonciations de contrat:

- ratification du paiement de la retenue au décompte progressif numéro 2 (décompte progressif no 4) concernant l'item 5.5 Fourniture et mise en place d'une zone de jeu d'eau pour enfant en sable au montant de 12 350 \$, taxes en sus;
- 44 000 \$, taxes en sus, représentant la libération de la retenue au décompte progressif numéro 2 (décompte progressif no 8) concernant l'item 2.1 Fourniture et mise en place de la dalle de jeux d'eau;
- 5 242.86, taxes incluses, soit le décompte progressif no 6 représentant la facture 3917 datée du 21 septembre 2017, pour des travaux supplémentaires de

- fourniture et mise en place de terre à gazon et gazon en plaque, ainsi que la construction d'un sentier en asphalte entre la piste cyclable et la halte à vélo;
- 14 278.18 \$, taxes incluses, soit le décompte progressif no 7 représentant la libération de la retenue contractuelle de 5 % suite à l'acceptation provisoire des travaux;

d'informer la compagnie Construction Lavallée Inc. que la Ville de Saint-Rémi la tient responsable de tout défaut de fabrication et de bon fonctionnement, le tout en conformité avec l'article 8 *Délai de garantie et décompte définitif* des clauses administratives particulières au devis de l'appel d'offres no AO-01-2017.

(Postes budgétaires 23-080-07-721 et 55-136-40-000 - Projet no 16-31 - Dépense de 159 606 \$ financée par le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux - Solde de la dépense financée par le surplus accumulé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

17-10-0442

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Charbonneau

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 19h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Diane Soucy, OMA
Greffière

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE MERCREDI, 4 OCTOBRE 2017
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2017 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 4 octobre 2017.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2017.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 6 octobre 2017.

**Hélène Chèvrefils, CPA auditrice CA
Trésorière**